Club des Eleveurs de lapins Sablé des Vosges

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Un championnat de France annuel ne pourra être organisé que si le nombre d'exposants de lapins de la race est au moins égal à 5 lors de l'exposition prévue, et si le nombre de sujets présents, sans distinction de sexe ni de variété, est au moins égal à 20.

Conformément au règlement de la Fédération Française de Cuniculiculture, pourront y participer tous les éleveurs exposants-naisseurs de Sablé des Vosges, qu'ils soient membres du club ou non. . Néanmoins, les récompenses sont réservées aux membres du club. Les lapins devront être tatoués selon les identifications précisées dans le règlement ou admises par la société organisatrice.

Les titres de "champion" seront attribués selon les critères suivants :

Dans tous les cas, minimum 5 exposants
et minimum 20 sujets toutes variétés et tous sexes confondus

1 prix par tranche de 10 sujets par sexe
ou à défaut
1 prix par tranche de 10 sujets par variété

Les champions seront désignés, **selon le nombre de sujets présents**, par un ou plusieurs juges choisis parmi les juges officiant à l'exposition. Les champions peuvent également concourir pour les Grands Prix prévus au palmarès de l'exposition par la société organisatrice.

Championnat d'élevage (réservé aux membres du club à jour de la cotisation) :

Le total des points des quatre sujets désignés par l'exposant (même variété par ensemble), les deux sexes étant représentés dans chaque ensemble, sera pris en compte pour l'attribution du prix d'élevage du Club des Éleveurs de Lapins Sablé des Vosges.
Il faut au moins 4 ensembles de 4 lapins de la même variété et de 4 éleveurs-naisseurs différents pour attribuer le titre de champion d'élevage. Un titre de vice-champion peut être décerné à partir de 6 ensembles. En cas d'égalité, il sera fait appel à un juge qui aura pouvoir de décision.

Le Comité d'organisation de l'exposition allouera au "Club des Éleveurs de lapins Sablé des Vosges", au plus près des cages des lapins Sablé des Vosges, un emplacement d'une longueur d'au moins 2 mètres de long pour installer le stand du club. Il aura l'obligeance de fournir également les coupes ou récompenses pour les champions du Club.

Site : http://sable-des-vosges.wifeo.com/
Courriel : sable.des.vosges@free.fr